

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 316

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 5

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« leurs modalités de »,

les mots :

« les modalités de leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.